

ARRETE N° /2023
PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE DE
CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT RUE DE L'ÉGLISE

Le Maire de SAULNY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1,
L. 2542-2 à L.2542-4,

VU le Code de la Route et notamment son article R 225,

VU l'Instruction interministérielle du 07 juin 1977 relative à la circulation routière,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures propres à assurer la sécurité publique et permettre le bon déroulement du marché nocturne organisé par la mairie le vendredi 8 décembre 2023,

ARRETE :

Article 1 : La circulation routière et le stationnement de tous véhicules seront interdits entre les immeubles du n° 5 au n° 23 rue de l'Église le vendredi 8 décembre 2023 de 09 h 00 à 24 h 00 sur les parties hautes et basses de la rue.

Article 2 : La circulation routière et le stationnement de tous véhicules seront interdits rue de la Mairie le vendredi 8 décembre 2023 de 09 h 00 à 24 h 00.

Article 3 : Le stationnement de tous véhicules sera interdit également sur le parking à l'arrière de la mairie et le parking dont l'accès se fait entre les immeubles n° 8 et 10 rue de l'Eglise. Ces parkings sont nécessaires à l'organisation du marché nocturne.

Article 4 : Les dispositions de l'article 1° et 2° ne s'appliquent pas aux véhicules de secours et d'incendie.

Article 5 : Les véhicules voulant se diriger vers les rues situées en partie haute, au Nord du village, sont invités à emprunter les rues de la Fontaine et des Ecoles ou la rue du Calembourg.

Article 6 : La signalisation réglementaire sera mise en place conformément à la réglementation en vigueur par la commune.

Article 7 : Mme la Secrétaire de Mairie et M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie D'AMANVILLERS, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmis à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'AMANVILLERS,
- M le Chef du Département des Activités Opérationnelles Pôle Métier du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle.

A Saulny, le 6 décembre 2023

Le Maire,

Nathalie SPORMEYEUR